



Valeur juridique d'une attestation

Par **titiraf**, le **17/07/2010** à **14:54**

Bonjour,

Je suis en train de traiter une affaire où une personne fait valoir une attestation sur l'honneur (sans copie de sa pièce d'identité) de son ancien propriétaire pour obtenir gain de cause.

Je souhaiterais savoir si l'attestation sur l'honneur avait une valeur juridique et peut être valablement produite dans un dossier de contentieux administratif.

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Bien cordialement

Thierry